



**délibération :
D_2022_4_10**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 38

Votants : 47

**Objet : Convention
pour la mise à
disposition à titre
gracieux d'un radar de
comptage de trafic
routier**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 05 juillet à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des
Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE
Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2022

Titulaires : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame
CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine,
Madame GRANERO Agnès, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE
Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia,
Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE
Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Monsieur
BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur
CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CARRASCO Alain,
Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DELANNOY
Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul,
Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GENON
Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane,
Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET
Julien, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE
Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FIEVET Jean-Pierre

Pouvoirs :

Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-
Claude
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE
Nadine
Monsieur HERMANS Emric a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-
Pierre

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Madame RICHARD Gisèle,
Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur JOLY
Alain, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

Excusé(s) : Madame BUOT Julie, Madame GUERINOT Laurence, Madame
VILLIERS Nadine, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CHAIGNEAU Jean-
Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur
DEMAEGDT Bruno, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier,
Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur LESAGE
Cédric, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur
SOUCHAL Georges

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4- 3,
Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°12 en date du 06 février 2020 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois,
Vu l'acquisition par la Communauté de Communes Bassée Montois d'un compteur routier mobile « TRAFFICRADAR » permettant le comptage du trafic routier,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2022;

Considérant que les communes membres de la communauté de communes ont besoin de matériels pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles, la Communauté de Communes Bassée Montois s'est dotée d'un compteur routier mobile pour ses besoins propres et souhaite, en outre, le mettre à la disposition des communes membres lorsqu'elles en ont besoin.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Communautaire d'opérer cette mise à disposition à titre gracieux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition à titre gracieux du compteur routier mobile pour qu'il soit utilisé à la fois par les communes membres et la Communauté de Communes, au titre de leurs compétences respectives,
- valide de projet de convention ainsi présenté,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour l'exécution de la présente.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 077-200040251-20220705-D_2022_4_10-DE

Emis le 05/07/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 13/07/2022



Le président
Roger DENORMANDIE